

Bibliothèque

La bibliothèque ouvrira ses portes à **partir du 6 septembre**. Les horaires restent inchangés : **le mardi de 17H30 à 19H00**.

Pour vous faciliter dans vos recherches ; vous retrouverez Anne-Marie accompagnée de Mr DESCHAMPS et Mme COQUILLOT, bénévoles, pour qui nous renouvelons nos remerciements pour leur dynamisme et dévouement.



Rentrée des activités sur Arceau

Toutes les activités de la section Sports des « Charmes d'Arceau » **débutent la semaine du 12 septembre 2016**. Elles se déroulent toutes à la **salle polyvalente**.

Vous pouvez **venir essayer** chacune de ces activités durant les 2 premières semaines sans engagement.



- **Cours avec Carole**

Lundi de 19 h à 20 h **Renforcement et Pilates**

Lundi de 20 h à 21 h **Zumba**

Mardi de 19h45 à 20h45 En alternance **Step / Aérobic**

Pour tous renseignements sur ces 3 cours contacter

Betty CHERBETKO au 03 80 37 00 33



- **Cours avec Emilie**

Vendredi de 09h à 10 h **Gymnastique Volontaire**

Pour tous renseignements sur ce cours contacter

Betty CHERBETKO au 03 80 37 00 33



- **Cours avec Eric**

Jeudi de 19 h à 20 h **Self Défense**

Jeudi de 20 h à 21 h **Taïso**

Pour tous renseignements contacter Eric LUCOTTE au 06 85 57 19 66

Jours de fermeture de la Mairie



Le secrétariat de mairie sera fermé le 22 septembre.

Séance de cinéma à Arceau le 14 septembre 2016

Le film « **Camping 3** » sera diffusé par les tourneurs de l'UDMJC 21 à **20h30 à la salle polyvalente** d'Arceau le 14 septembre 2016. Cette projection sera un moment de convivialité avec entracte. Nous vous attendons nombreux pour découvrir les nouvelles aventures de Patrick Chirac, célèbre Dijonnais !

Synopsis (durée du film 1h45) :

Comme chaque été, au Camping des Flots Bleus se retrouvent pour leurs vacances nos amis, Les Pic, Jacky et Laurette, Gatineau, tout juste divorcé de Sophie, le 37, et Patrick Chirac fidèle à ses habitudes. Cette année, Patrick a décidé de tester le co-voiturage... Pensant traverser la France avec Vanessa, il se retrouve avec trois jeunes dijonnais : Robert le charmeur, Benji le beau gosse et José la grande gueule.

Bien évidemment, après le co-voiturage, Patrick se voit contraint de tester le co-couchage...

Tarifs :

- Tarif plein : 5,50 €
- Tarif réduit : 4,50 €

Contacts :

UDMJC 21

www.facebook.com/tourneurssudmjc21

www.udmjc21.fr

Tél. : 03 80 43 60 42

E-mail : udmjc.21@wanadoo.fr



Les déchets verts

Nous avons la chance de bénéficier sur notre commune de **COMPOST21, collecteur de déchets verts.**

COMPOST 21

12 Chemin de la Vignotte

FOUCHANGES

21310 ARCEAU

Téléphone: 03 80 37 20 92

Le site de compost21 est à l'entrée de Fouchanges à 15 km Nord-Est de DIJON

Il est donc difficilement compréhensible (et interdit) que les déchets verts soient déposés près des bennes à verres, à l'orée des chemins, devant certains lieux publics, mais aussi dans notre rivière, la Tille.

Il est donc impératif de bien s'informer et se rapprocher des lieux de récupération (déchetterie, centre de récupération) ou fabriquer soi-même son compost.



Arrêté

Cet arrêté, que vous trouverez ci-après, a été pris suite aux désordres provoqués par des individus ayant consommé excessivement des boissons alcoolisées sur le domaine public.

Il a été également affiché sur plusieurs lieux (arrêt bus etc...) et détruits par des personnes mal attentionnées. Ceci n'enlève en rien son existence et une plainte à la gendarmerie sera déposée.

**DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
CANTON DE MIREBEAU-SUR-BEZE
COMMUNE D'ARCEAU
21310**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et suivants,

Vu le code pénal et notamment son article R 610-5,

Vu le code de la santé publique notamment dans son Livre 3, Titre 4 relatif à la répression de l'ivresse publique et la protection des mineurs, et Titre 5 concernant les dispositions pénales,

Vu la circulaire NOR/INT/D/05/00044/C du 04.04.2005 relative à la prévention des atteintes à l'ordre et à la tranquillité publics liées à la vente de boissons alcooliques à emporter et à la consommation d'alcool.

CONSIDERANT que la consommation excessive de boissons alcoolisées par des individus sur les espaces publics en bord de Tille est source de désordres constatée sur le domaine public,

CONSIDERANT que le comportement agressif sur le domaine public des personnes en état d'ébriété porte atteinte à l'ordre et à la tranquillité publique,

CONSIDERANT qu'il convient de prévenir les désordres et nuisances portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la tranquillité et à la salubrité publique dans certains secteurs de la commune par une interdiction de consommation d'alcool,

A R R E T E

Article 1 - Du 1^{er} juin au 30 septembre 2016, la consommation de boissons alcoolisées est interdite aux espaces publics de la commune d'Arceau désignés ci-après :

- aux abords de la Tille dans les trois villages, Arceau, Arcelot et Fouchanges
- sur les aires de « pique-nique »
- dans les abris-bus
- sur le terrain multisports et ses abords

Article 2 - Cette interdiction ne s'applique pas aux lieux de manifestations locales où la consommation d'alcool a été autorisée,

Article 3 - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire ou agent de force publique habilité à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 - Monsieur le Maire et Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Mirebeau sur Bèze sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Madame la Préfète et affichée à la porte de la mairie.

Fait à Arceau, le 11 juillet 2016



Le Maire

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 18/07/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/07/2016

Pour copie conforme

- Le
Bruno BETHENOD, Maire
COMMUNE D'ARCEAU

Bientôt 16 ans, pensez au recensement, c'est obligatoire

Toute personne de nationalité française, doit se faire recenser dès l'âge de 16 ans dans les 3 mois qui suivent son anniversaire, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Comment se faire recenser pour la journée de la défense ?

Le recensement a lieu à la mairie du lieu du domicile.

Il faut se munir d'un document officiel d'identité avec photographie (carte nationale d'identité ou passeport), du livret de famille et, le cas échéant, d'un document prouvant la nationalité française en cas de naissance à l'étranger.

A cette occasion, le maire délivre une attestation de recensement et une fiche d'information sur le service national.

Que faire en cas de changement de domicile ou de situation familiale ?

Après s'être fait recenser, l'intéressé doit le signaler au centre du service national, jusqu'à l'âge de 25 ans, notamment au moyen du formulaire Cerfa n° 11718*05.



Qu'est-ce que la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ?

Véritable rendez-vous citoyen, la JDC est l'occasion de rappeler les valeurs de la République et les notions de droits et devoirs mais aussi de vivre ensemble. L'objectif est aussi d'amener les jeunes à prendre conscience de la légitimité de la défense et de la nécessité des moyens à lui consacrer. En fin de journée, un certificat de participation est remis : **il est obligatoire et requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, certificat d'aptitude professionnelle, baccalauréat...)**

Une NOUVELLE application pour mobile

L'application permet aux jeunes de :

- **Géolocaliser** leur site de JDC via Google Map, préparer leur itinéraire et calculer leur temps de trajet en temps réel ;
- **Retrouver** toutes les informations pratiques sur la JDC et son déroulement (adresse, horaires, temps de trajet à pied entre la gare/arrêt de bus et le site, pièces à fournir, programme de la journée...)
- **Prendre** contact plus facilement avec les organisateurs afin de traiter les demandes particulières (demande de changement de date de convocation, situation de handicap...)
- **Obtenir** plus d'informations sur les opportunités de carrières au sein des armées et de la gendarmerie, sur le service civique ou les missions locales

POUR ANDROID :

le mot clef de recherche est «Ma JDC Mobile» ou «DIRISI»



POUR APPLE :

pour la version iPhone, sur «iTunes» avec, pour la rechercher, les mots clefs suivants : jdc, journee defense, journee defense citoyen, citoyennete

